

629

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION DE LA COOPERATION

ECONOMIQUE ET FINANCIERE

UNION EUROPEENNE

DELEGATION DE LA COMMISSION

EUROPEENNE AU SENEGAL

COOPERATION UNION EUROPEENNE ET ETAT DU SENEGAL
PREPARATION DU 9^{IE}ME FED

Rapport final

**DU GROUPE TECHNIQUE 3 : SECTEURS SOCIAUX/
REDUCTION DE LA PAUVRETE/ DEVELOPPEMENT LOCAL/
PROBLEMES URBAINS/ MICRO-FINANCE**

Rapport Présenté

Par Khadidiatou Gassama

Secrétaire du Groupe Technique 3

Septembre 2001

Sommaire

I) Contexte Général de L'Accord de Cotonou.....	3
II) Le contexte spécifique du groupe technique.....	4
III) l'analyse des contraintes.....	5
1) la micro-finance.....	5
2) les problèmes urbains.....	6
3) les secteurs sociaux.....	7
a) la santé.....	7
b) l'éducation.....	8
c) l'eau potable.....	9
4) la réduction de la pauvreté.....	10
5) le développement local.....	11
IV) les priorités du groupe technique.....	13
1) la micro-finance.....	13
2) les problèmes urbains.....	14
3) les secteurs sociaux.....	14
a) la santé.....	14
b) l'éducation.....	14
c) l'eau potable.....	15
4) la réduction de la pauvreté.....	15
5) le développement local.....	15
V) Justification de l'intervention de l'UE.....	15
1) les interventions des autres bailleurs.....	15
2) les avantages comparatifs de l'UE.....	16
VI) Les propositions de stratégies.....	17
1) la santé.....	17
2) l'eau et l'assainissement.....	18
3) le développement local.....	18
Annexes.....	19

I) Contexte Général de L'Accord de Cotonou

Le renouvellement de l'accord entre les Etats ACP et l'Union Européenne a fait l'objet d'intenses discussions depuis 1996, date de la publication du livre vert de la commission sur l'avenir des relations entre les deux parties. Un large débat public a permis de mesurer les attentes et les changements nécessaires pour revitaliser le partenariat.

Le nouvel Accord, signé à Cotonou le 23 juin 2000, se fonde ainsi sur l'acquis de vingt cinq années d'expérience. Il est appelé à la suite des conventions de Lomé, à régir pour les 20 prochaines années les relations entre l'UE et les pays ACP.

Le partenariat est centré sur l'objectif de réduction et à terme, **d'éradication de la pauvreté**, en cohérence avec les objectifs du développement durable et **d'une intégration progressive** des ACP dans l'économie mondiale. En définissant, plus profondément cette stratégie, l'Accord met l'accent sur les dimensions économiques, sociales, politiques, culturelles, et environnementales du développement durable.

Une des principales innovations de l'Accord de Cotonou reste, **l'inclusion dans le partenariat ACP-UE de la société civile et des acteurs économiques et sociaux**. L'objectif visé est de les faire participer dans la définition des stratégies et des priorités qui, jusqu'à présent, relève de la compétence exclusive des gouvernements.

Concernant les instruments financiers au titre du Fonds Européen de Développement (FED), l'Accord de Cotonou, par souci d'efficacité, n'en prévoit que deux. Un instrument destiné à l'octroi de subvention pour le soutien du développement à long terme et une facilité d'investissement pour la promotion du secteur privé dans les pays ACP.

De plus, le système de programmation est modifié. En effet, l'allocation des ressources aux pays ACP est désormais fondée non seulement sur les **besoins mais aussi sur leurs performances**. Par ailleurs, le caractère indicatif de la programmation se trouve renforcé, en ce sens que les ressources affectées à un pays ne lui sont plus définitivement acquises. Elles peuvent augmenter ou au contraire baisser, en fonction des résultats que mettront en lumière des évaluations périodiques conjointes.

Conscients de l'ampleur des enjeux, le Gouvernement du Sénégal et la Délégation de la Commission Européenne Dakar ont mis en place dans le cadre de la programmation du 9^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) un groupe central de synthèse et de suivi qui assure la cohérence d'ensemble de l'exercice et la finalisation du document de stratégie, ainsi que cinq groupes techniques dont le secrétariat est assuré par cinq experts juniors nationaux recrutés. Le groupe central est composé des services de l'administration (Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Commerce et des PME, Ministère de l'agriculture) et de la Délégation à la Commission Européenne.

Les cinq groupes techniques sont :

- 1) Commerce/ APE/ secteur privé / infrastructures de transport régional
- 2) Cadrage macro-économique/ appui budgétaire (Etat et Collectivités locales)/ procédures de la comptabilité publique sénégalaise
- 3) Secteurs sociaux / réduction de la pauvreté/ développement local/ problèmes urbains/ micro-finance

4) Bonne gouvernance (nationale et locale) / bonne gestion /procédures financières et comptables/ lutte contre la corruption

5)Acteurs non étatiques de la société civile et du secteur privé

Sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Délégation, les groupes techniques doivent appuyer le groupe central dans l'élaboration du document de stratégie de coopération.

II) Le contexte spécifique du groupe technique

Les réformes structurelles adoptées par le Sénégal en partenariat avec les institutions financières internationales ont fortement dégradé les conditions de vie des populations. En effet, elles se fondent sur la maîtrise des dépenses publiques et particulièrement des dépenses sociales. Des secteurs comme la santé ont le plus souffert de cette situation ; puisque le maintien de la qualité des services offerts exige des dépenses récurrentes soutenues.

L'admission du Sénégal, par conséquent, à l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) atteste de l'acuité de la crise économique.

La pauvreté sévit au Sénégal dans un contexte de marasme économique. Selon les résultats de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM) réalisée par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) ; il est estimé à 65,3% (soit 5 millions d'individus) la proportion de la population qui, en 1994-95 vit en dessous du seuil de pauvreté défini en termes de dépenses minimales. On peut y identifier les pauvres comme étant essentiellement des ruraux et sur le plan individuel les femmes, et les jeunes.

La pauvreté possède une multiplicité de visages et va bien au-delà d'une insuffisance de revenu. La pauvreté se reflète aussi bien dans de mauvaises conditions de vie, de santé ou d'éducation, dans le manque d'accès au savoir et aux possibilités de communication, dans l'impossibilité d'exercer des droits politiques et de faire valoir les droits de la personne humaine et dans l'absence de dignité, de confiance et de respect de soi-même. Il s'y ajoute la dégradation de l'environnement. Derrière ces visages de la pauvreté se cache une réalité sinistre faite de vie sans espoir, sans possibilités de choix.

Face à cette situation, le Gouvernement du Sénégal a non seulement élaboré une panoplie d'actions en direction des pauvres mais encore il s'est engagé auprès des Institutions de Bretton-Woods à élaborer un "**Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté**" (DSRP).

Le but visé par le DSRP est de saisir **la réalité de la pauvreté sous toutes ses formes** pour définir les objectifs et les domaines d'intervention en mettant l'accent sur les résultats qui guident l'intervention publique.

Les grandes lignes de cette stratégie mettent en exergue la nécessité d'une mobilisation des décideurs politiques, des acteurs non étatiques et des partenaires au développement, dont l'Union Européenne pour **lutter contre la pauvreté et l'exclusion.**

C'est dans ce cadre que, les membres du groupe technique 3 secteurs sociaux/ réduction de la pauvreté/ développement local/ problèmes urbains/ micro- finance se sont réunis pendant le mois de septembre 2001 pour identifier les contraintes dans les domaines visés par le groupe technique 3 et faire des propositions de stratégies.

A travers les différentes conventions de Lomé, l'UE a accordé une assistance financière et technique conséquente aux stratégies de développement du Gouvernement du Sénégal. Néanmoins l'impact économique et social de cet appui est mitigé en raison non seulement de l'état de dégradation avancée des infrastructures éducatives, sanitaires mais aussi de la recrudescence de la pauvreté. **Cette situation trouve son origine dans la multiplicité des domaines d'intervention ciblés (transport, agriculture, appui budgétaire, commerce,...); le manque de lisibilité des objectifs prioritaires, la faible utilisation des indicateurs d'impact entre autres.** En dépit de ces problèmes l'UE est toujours disposée à appuyer le Gouvernement du Sénégal pour relever le défi du développement ; seulement son intervention sera fortement orientée vers la production de résultats ,la concentration sectorielle et la consultation de toutes les composantes de la population sénégalaise.

A cet effet, les participants ont d'abord procédé à une analyse exhaustive des contraintes dans les domaines visés par le groupe technique 3 ; ensuite ils ont défini les priorités dans chaque secteur. En dernier lieu, les participants ont proposé des stratégies compte tenu des contraintes identifiées, des interventions des autres bailleurs de fonds, et des avantages comparatifs de l'UE en matière de financement de l'aide au développement. En outre, une attention particulière a été accordée aux femmes dans les propositions de stratégies. Par cette approche selon le genre, il s'agira de donner aux femmes les moyens d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leur progéniture. En effet, derrière un visage de pauvre se cache un visage de femme (PNUD).

Ce rapport final, en conséquence, est la synthèse des travaux réalisés par le groupe technique 3 dans le cadre de l'élaboration du document de stratégie entre l'UE et le Gouvernement du Sénégal. Le groupe technique a tenu six réunions (le 31 août, les 7,14,21 et 28 septembre, et le 5 octobre 2001) dont la dernière va être consacrée à la validation du rapport final du groupe technique. Le rapport final du groupe technique 3 sera mis à la disposition du Gouvernement du Sénégal et des autres bailleurs de fonds.

La présidence du groupe technique a été assurée par Mr Ibrahima Aidara de la Direction de la Planification.

A la réunion de lancement, les participants ont trouvé **les délais très courts pour l'examen des points 1 et 2 des termes de références eu égard à la quantité de documents à exploiter.** Ils ont proposé un nombre restreint de documents qui ont servi de base à la réflexion. Ce sont :

- l'Accord de Partenariat ;
- le draft de la stratégie de coopération ;
- le compte rendu des ateliers des 08 et 09 août 2001 du groupe central élargi à toutes les composantes de la société civile ;
- la synthèse de l'évaluation de la stratégie de coopération Sénégal-UE sur la période 1995-1999 ;
- le diagnostic de la pauvreté au Sénégal élaboré dans le cadre du DRSP en mars 2001 ;
- une évaluation de l'initiative 20/20 réalisée en 2000

-les draft réalisés par la secrétaire du groupe technique compte tenu de l'évolution des travaux.

Les travaux du groupe technique 3 se sont déroulés sur la base de ces données.

III) L'analyse des contraintes

L'analyse des contraintes a été réalisée dans les différentes composantes du groupe technique 3 à savoir : la micro-finance, le développement urbain, les secteurs sociaux, la réduction de la pauvreté, et le développement local.

- 1) la micro-finance

Concernant les problèmes de l'accès au crédit par le biais des institutions de la micro-finance (IMF), les participants ont mis en exergue la faible capacité des IMF à mobiliser des ressources. En effet les IMF, en raison de l'absence de lignes de crédits et d'un fonds de garantie pour sécuriser leurs prêts, sont confrontées à des limites de portefeuille considérables. **En conséquence, la demande de crédits existe mais elle est satisfaite au compte gouttes.** Les déséquilibres prononcés entre les ressources longues et les emplois de même nature, ainsi que l'absence de pérennisation des activités des IMF accentuent l'acuité du problème d'accès au crédit. C'est pourquoi, les IMF accordent la quasi-totalité des crédits aux activités commerciales au grand dam des projets d'investissement.

Il s'y ajoute que le taux élevé du refinancement des IMF (9%) auprès de la BCEAO, l'absence de lignes de crédits concessionnels sont des facteurs d'aggravation du renchérissement du crédit. Cette situation a favorisé le développement des tontines ; celles-ci ont une fonction exclusivement financière et mobilisent principalement les femmes. Les tontines offrent un mécanisme par lequel l'épargne d'un membre est augmentée de celle d'autres membres et pourra être utilisée à tour de rôle pour l'usage personnel des participants. La majorité des fonds des tontines sont utilisés à des fins de consommation.

En outre, **les IMF disposent de trop peu de ressources humaines.** Ainsi le personnel est débordé et la qualité du service offert laisse souvent à désirer.

De plus, **la notion du premier exercice est une limite à l'accès au crédit.** En effet, les IMF refusent souvent de financer une personne ou un groupe qui fait ses premières armes dans un secteur d'activités donné.

Une contrainte d'accès au crédit des pauvres réside dans les **déficiences de la caution solidaire.** Cette dernière est un mécanisme par lequel, les personnes démunies peuvent accéder au crédit en constituant des garanties matérielles communes. Toutefois, dans **l'exercice de l'activité les bénéficiaires font souvent cavalier seul.** En effet, des contraintes sociologiques, dont les cérémonies familiales, sont à l'origine d'un détournement des crédits obtenus au détriment des activités génératrices de revenus auxquelles ils étaient destinés.

Il s'y ajoute que les membres des groupes se désolidarisent chaque fois qu'un des leurs se trouve dans l'impossibilité de rembourser ses crédits. Dans ce cas, l'IMF refuse d'octroyer des prêts à l'ensemble des membres du groupe.

Le manque d'engagement des demandeurs de crédits, la non maîtrise des paramètres du secteur d'activités choisi, font que la plupart des projets financés échouent.

La plupart des clients des IMF sont dans l'impossibilité de monter leurs dossiers de demande de crédits. C'est pourquoi, ils s'adressent aux services d'encadrement des IMF ce qui accroît le coût du crédit. Les participants ont estimé que la plupart des bailleurs de fonds ne sont pas prêts à financer l'encadrement. Pourtant, la réussite du micro-crédit passe non seulement par un bon encadrement mais aussi par une bonne formation des bénéficiaires aux techniques de gestion. Hélas même les techniques élémentaires de gestion leur font cruellement défaut.

Les femmes sont obligées de se constituer en groupes pour obtenir des crédits auprès des IMF ; car bien souvent elles ne disposent pas de garanties matérielles individuelles suffisantes. En conséquence, elles subissent ainsi tous les désagréments liés à la défaillance de la caution solidaire. Les hommes, en revanche avec des garanties suffisantes se voient octroyer sans problèmes des crédits individuels.

De plus, lorsque le crédit accordé atteint un niveau élevé, certains groupes peuvent éclater poursuivis qu'ils sont par la hantise de l'insuccès. En particulier les femmes perdent confiance, lorsque les crédits qui leur sont accordés connaissent un accroissement considérable. Elle craignent de se trouver dans l'impossibilité de les rembourser. Il s'y ajoute que dans le milieu rural, les crédits obtenus par les femmes sont accaparés par leurs conjoints, dans le milieu urbain par contre c'est le contraire qui prévaut.

Cette situation augure de la nécessité d'adopter une approche genre pour résoudre les problèmes d'accès au crédit des personnes les plus défavorisées.

- 2) les problèmes urbains

Pour les participants, les contraintes au développement urbain sont liées à l'inexistence d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires de qualité ; ainsi qu'à l'absence de maintenance des ouvrages publics. Il s'y ajoute un accès parcellaire à l'assainissement (absence de système de collecte et de traitement des ordures ménagères) particulièrement dans les zones périurbaines et rurales, les occupations anarchiques de la voie publique, l'habitat spontané, l'insécurité, l'absence d'éclairage public, l'accès difficile à l'eau potable, les faibles couvertures sanitaires et scolaires, l'insuffisance des investissements publics...

La croissance démographique galopante constitue un facteur d'aggravation des problèmes urbains précités. (au Sénégal le taux de croissance urbaine est de 4% environ). A cela s'ajoute la modicité des moyens à la disposition de l'Agence de Développement Municipal, eu égard à l'immensité des besoins des collectivités. C'est pourquoi, celle-ci s'efforce de prioriser les problèmes urbains et de s'attaquer aux plus urgents.

En outre, les participants ont relevé l'incompétence technique des communes, confrontées qu'elles sont à un manque criard de ressources humaines de qualité. De plus, le partenariat entre le secteur privé et le secteur public dans la gestion urbaine reste très faible ; et ce en dépit du fait que, le secteur privé ait assuré l'essentiel du financement de l'urbanisation. En conséquence, l'investissement public n'a suivi que très partiellement le rythme d'urbanisation imposé par le privé. Pourtant, les mécanismes de développement montrent que l'investissement privé ne peut se réaliser dans de bonnes conditions que s'il est accompagné d'investissements publics de fonction locale; ce sont la voirie, l'eau et l'électricité, entre autres. Egalement, les populations locales sont faiblement impliquées dans la gestion urbaine. Ainsi, le nombre élevé de contraintes porte à croire que la résorption des problèmes urbains ce n'est pas demain la veille.

Pour les participants l'énergie, en particulier l'énergie électrique, constitue un facteur de production incontournable. Tous les secteurs d'activités y recourent. Pourtant, les populations accèdent faiblement à l'énergie électrique surtout dans les zones périurbaines et rurales. De plus, la privatisation en chantier du secteur pourrait, si l'on n'y prend garde, marginaliser davantage ces populations eu égard à l'accroissement probable du prix de l'électricité.

- 3) les secteurs sociaux

L'analyse des contraintes dans les secteurs sociaux a été réalisée pour le secteur de la santé, l'éducation et l'accès à l'eau potable.

- a) la santé

Au Sénégal, en particulier dans les régions de Kolda, de Diourbel et du Saint-Louis, la couverture médicale reste dérisoire en raison du faible rythme de réalisation des infrastructures sanitaires eu égard à la croissance démographique galopante (le taux d'accroissement annuel est de 2,7%). Il s'y ajoute la faiblesse, la vétusté et l'absence des plateaux techniques, le déficit criard de personnel médical et paramédical. Les dépenses publiques de santé sont très inégalement réparties non seulement entre les villes et les campagnes mais aussi entre les pauvres et les non pauvres. Cette situation, se traduit par des taux de mortalité disparates. A Kolda, par exemple le taux de mortalité maternelle est 1200 décès pour 100 000 naissances vivantes (la moyenne nationale est de 510 décès pour 100 000 naissances vivantes) le taux de mortalité infanto-juvénile est de 205 décès pour 1000 naissances (la moyenne nationale est 68 décès pour 1000 naissances vivantes). En conséquence, l'accès des pauvres aux structures sanitaires est parcellaire. Bien que le gouvernement du Sénégal ait mis en œuvre le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS), il n'en demeure pas moins que celui-ci souffre encore :

-de la faible participation des collectivités ;

-du retard récurrent dans la mise en place des fonds de dotation ;

- de la mauvaise réallocation des ressources qui ne sont pas entièrement versées aux bénéficiaires ;

- de la marginalisation des postes de santé ruraux dans l'allocation des ressources du fait de l'utilisation par les seules mairies des ressources du district au profit des centres de santé et postes urbains.

Par ailleurs les collectivités locales en raison de la modicité de leurs ressources n'arrivent pas à fournir des services sanitaires aux populations. Cela explique en partie leur faible participation dans le PDIS.

Les participants ont estimé que l'accueil demeurerait une contrainte d'accès de taille du en matière de santé, car pendant que les patients ont besoin d'être rassurés, écoutés la plupart des agents les traitent sans aménité. C'est pourquoi ils ont préconisé d'insérer dans la formation du personnel de santé un volet consacré exclusivement à l'accueil des malades dans les structures sanitaires.

Le problème du type de médecine constitue un obstacle pour les populations. En effet,

Les participants ont mis l'accent sur le faible niveau de sensibilisation des populations sur les bienfaits de la médecine moderne, celle-ci est rendue compliquée par l'analphabétisme des populations surtout en milieu rural. Ainsi, il arrive que certaines populations recourent à la pharmacopée traditionnelle où elles peuvent être amenées à utiliser des produits néfastes pour leur santé par suite d'un mauvais dosage ou de l'inadaptation des remèdes à leurs problèmes de santé. **Toutefois, le recours à la pharmacopée traditionnelle trouve aussi ses origines dans la cherté des médicaments.** A ce titre, le prix élevé de la moustiquaire imprégnée, surtout à Sédhiou (le coût unitaire d'une moustiquaire imprégnée est de 6000Fracs CFA), rendra inefficace les campagnes de lutte contre le paludisme qui reste l'une des premières causes de consultations médicales au Sénégal.

Avec la baisse prononcée de leurs ressources, les populations accèdent difficilement aux soins et aux consultations médicales et en désespoir de cause elles se rabattent sur les pratiques thérapeutiques traditionnelles. Il s'y ajoute que dans les zones rurales, les populations sont confrontées à l'éloignement des structures sanitaires ; elles sont obligées de supporter le coût du transport ou de faire de nombreux kilomètres à pied pour se soigner. **De plus, l'évacuation des malades se fait dans des conditions difficiles si bien qu'un grand nombre d'entre eux décèdent pendant le trajet.** Cette situation est fréquente à Kolda, en milieu rural, où beaucoup de femmes à la parturition décèdent au cours de leur évacuation vers les centres sanitaires départementaux.

Les participants ont mis l'accent sur le problème de l'optimisation des centres de santé pour une meilleure couverture sanitaire des villages. Ils ont relevé, dans le monde rural le peu de confiance accordée non seulement à la médecine moderne mais aussi aux agents de santé communautaire. Par ailleurs, ces derniers sont peu formés. **De plus, le faible accès à la bonne information sanitaire, l'absence de suivi des campagnes de prévention qui souvent se limitent à de fugaces tapages médiatiques ;** sont des facteurs qui empêchent aux populations notamment rurales de bénéficier pleinement des avantages de la médecine moderne. Assurément, elles ont besoin d'être sensibilisées sur ces questions.

- b) l'éducation

La situation d'ensemble de l'éducation au Sénégal n'est guère reluisante. Elle se caractérise par la dégradation prononcée de la qualité de l'enseignement, le faible niveau des enseignants, l'absentéisme déconcertant dont fait montre le personnel surtout en milieu rural, l'absence de rigueur dans les inspections. En outre l'instauration officieuse de la journée continue dans les lycées, en ces périodes de récession économique et en l'absence de cantines scolaires, peut conduire les élèves à une déperdition scolaire.

Il s'y ajoute une répartition très inégale des dépenses publiques d'éducation entre villes et campagnes mais aussi entre pauvres et non pauvres. Cette situation a comme corollaires l'insuffisance des structures éducatives dans le milieu rural, et un accès limité des pauvres à l'école. Le problème de l'éloignement des écoles et de l'importance des coûts directs et des coûts d'opportunité de la scolarisation des enfants font que beaucoup de parents, notamment les pauvres, renoncent à envoyer leur progéniture à l'école.

De plus, il existe des programmes d'alphabétisation en langues nationales et d'autres formes de scolarisation (notamment dans les daaras) mais, ceux-ci ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux brut de scolarisation. En milieu rural, les parents ne sont pas regardants sur le suivi de la scolarité de leurs enfants, en conséquence ceux-ci sont laissés à eux-mêmes et abandonnent prématurément l'école.

Plus spécifiquement, l'analyse des contraintes du secteur de l'éducation a porté sur l'éducation de base qui concerne les sous secteurs du préscolaire, de l'élémentaire, de l'éducation des jeunes dans les écoles communautaires de base et des adultes à travers les programmes d'alphabétisation fonctionnelle.

Concernant le préscolaire, la petite enfance (3-6 ans) est prise en charge dans les garderies privées formelles, les écoles maternelles et les garderies d'enfants communautaires. Elle a connu une évolution très lente comme l'atteste le taux de pré-scolarisation qui se situe à 3% en 2000/2001.

Parmi les entraves au développement du préscolaire identifiées on peut retenir : une approche élitiste se traduisant par de grandes disparités à la fois entre les populations riches et celles à faibles revenus, entre zones rurales et urbaines ; l'insuffisance des ressources allouées à l'éducation préscolaire ; l'inadaptation des programmes aux réalités socioculturelles.

Les contraintes au développement de l'élémentaire se traduisent entre autres par la prolifération des écoles à cycle incomplet, la vétusté des infrastructures et du mobilier scolaires, le sous équipement des bâtiments en ouvrages annexes , la prolifération des abris provisoires. Il s'y ajoute le caractère élevé du ratio élèves/maître, l'insuffisance des manuels scolaires, la faiblesse de la capacité d'accueil des collèves.

Concernant l'éducation qualifiante des jeunes et des adultes, l'annuaire statistiques du ME révèle qu'en 1999/2000 le taux brut de scolarisation est de 68,3%; **31,7% des enfants de la tranche d'âge 7-12 ans ne fréquentent pas l'école élémentaire.** La population adolescente et jeune analphabète peut donc être estimée à 1 140 000. Ces adolescents risquent de se retrouver à l'âge adulte sans aucune formation professionnelle et sans aptitudes pour favoriser leur intégration dans une société en mutation confrontée à la mondialisation.

Dans le sous secteur de l'alphabétisation fonctionnelle, les contraintes majeures identifiées au cours de ces dix dernières années se résument comme suit : la faiblesse du système de planification et de gestion de la politique du sous-secteur ; l'absence d'uniformisation des procédures entre les différents bailleurs, les ministères techniques et la coordination des activités à tous les échelons ; la modicité des ressources mobilisées par l'Etat contre l'analphabétisme.

La scolarisation universelle en conséquence est loin d'être réalisée. Dans cette optique le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) pourrait être une réponse efficace à la dégradation prononcée du système scolaire. Pour cela faudrait-il encore que l'unanimité soit faite autour de ce programme qui est déjà fortement décrié par certains acteurs de l'éducation.

- c) l'accès à l'eau potable

L'accès à l'eau potable, source de vie, est très inégal ; et ce sont les populations rurales et celles pauvres qui sont le plus éprouvées par cette situation. Autant en milieu rural les forages sont insuffisants et peu fonctionnels, en raison de l'absence généralisée de maintenance et de renouvellement, autant dans les villes le ravitaillement aux bornes fontaines est très coûteux. Le prix du mètre cube d'eau de la Sénégalaise Des Eaux (SDE) au compteur domiciliaire est d'environ 650 Francs CFA alors que le seau de 15 litres coûte au robinet public 20 F CFA soit environ 1300 FCFA le mètre cube. Il s'y ajoute que la construction d'un forage dans une localité donnée conduit souvent à l'abandon du puits et lorsque le forage

tombe en panne le recours au puits devient impossible. Cette situation expose les populations aux désagréments de la pénurie d'eau.

Avec 28 litres d'eau par jour et par habitant en moyenne, le Sénégal est encore loin de la norme de l'OMS de 35 litres d'eau par jour et par habitant.

Le défaut de la qualité de l'eau et l'acuité de sa rareté s'érigent en un véritable problème de santé publique. Même la qualité de l'eau fournie par la SDE est douteuse eu égard à la présence des granuleux ou à sa couleur entre autres. Cette situation a conduit à un recours massif à l'eau de bouteille pour les plus nantis. **Pourtant, dans certaines zones comme Matam, Podor, l'eau de mauvaise qualité reste un luxe. Assurément le problème de la disponibilité de l'eau prime sur celui de la qualité. Pour autant, la résorption de ces deux problèmes doit être simultanée eu égard au danger lié à l'utilisation d'une eau de mauvaise qualité.** Dans certaines localités les déficiences du système de la fosse septique sont à l'origine de la contamination de la nappe phréatique au grand dam des populations qui y vivent.

Le monopole de la SDE constitue un des principaux facteurs explicatifs de la cherté de l'eau. C'est pourquoi, il urge de libéraliser le secteur. Pour ce faire, il faudrait élaborer un cadre réglementaire afin que la libéralisation conduise à baisse du prix de cette denrée précieuse. Le renouvellement des équipements des forages pourrait être assuré par les comités de forages, mais ceux-ci bien que disposant de moyens ne sont pas bien encadrés.

Dans les zones périurbaines et rurales, la rareté de l'eau constitue un frein au développement des activités agricoles, dont le maraîchage, et pastorales. Il s'y ajoute que la remontée de la langue salée, en particulier à Kolda, Ziguinchor, a réduit de manière drastique les terres arables.

- 4) la réduction de la pauvreté

Concernant les contraintes à la réduction de la pauvreté, les participants ont mis l'accent sur les inégalités criantes à la fois dans la répartition des revenus, les dépenses réalisées, la répartition des dépenses publiques sociales entre villes et campagnes mais aussi entre les pauvres et les non pauvres. C'est ainsi que les 20% des ménages les plus riches concentrent 46,6% de la consommation nationale pendant que les 20% les plus pauvres n'en consomment que 6,9% soit 7 fois moins (voir annexe). Les inégalités importantes dans la répartition des dépenses sociales entre pauvres et non pauvres mais aussi entre villes et campagne se sont traduites par un accès très limité des pauvres et des populations rurales aux services de santé, à l'éducation, à l'eau potable, à l'électrification et à l'ensemble des commodités qui en découlent.

La faiblesse du taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) constitue une contrainte de taille dans la réduction de la pauvreté. Au Sénégal en conséquence, le taux d'investissement est resté très faible et ce en dépit de l'assainissement du cadre macro-économique. La faiblesse de l'investissement résulte entre autres du bas niveau de l'épargne intérieure. Cette dernière explique les déséquilibres prononcés entre les ressources longues et les emplois de même nature. **C'est pourquoi, au Sénégal le coût du crédit reste élevé aussi bien dans les banques commerciales que dans les institutions de la micro-finance.** Cette situation fait que les pratiques de certaines institutions de crédit sont de plus en plus décriées car à bien des égards les taux appliqués sont usuraires.

L'absence d'évaluation analytique des stratégies de lutte contre la pauvreté est aussi un obstacle majeur à la réduction de ce fléau. En conséquence, il y a une absence d'informations précises sur les forces et les faiblesses des politiques de réduction de la pauvreté mises en œuvre jusqu'ici. Les participants ont préconisé qu'une partie des ressources allouées par l'UE à la réduction de la pauvreté soit utilisée pour évaluer l'ensemble des projets qui seront financés à cet effet.

Les participants ont mis l'accent sur le fait que la valeur ajoutée réalisée n'est pas le fait des branches d'activités qui emploient une main-d'œuvre composée en majorité de pauvres. C'est pourquoi, en dépit de la reprise économique notée au Sénégal, les conditions de vie de la majeure partie de la population n'ont jamais été aussi mauvaises.

De plus, la structure de la fiscalité au Sénégal est une autre limite à la réduction de la pauvreté. En effet, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) érode fortement le pouvoir d'achat des ménages pauvres, elle est payée indifféremment par tous les consommateurs qu'ils aient ou non des pouvoirs d'achats similaires. Avec l'harmonisation du taux de TVA à 18%, les prix de certains biens de consommation de première nécessité augmenteront et éprouveront davantage les pauvres si durement éprouvés par les problèmes de survie auxquels ils tentent de faire face depuis si longtemps déjà. En outre, la non maîtrise de l'évasion fiscale en particulier dans le recouvrement de l'impôt sur le revenu, le caractère extraverti de la structure de consommation, l'absence de réflexe civique et le suivi dérisoire des ouvrages publics participent de l'aggravation de la pauvreté au Sénégal.

De plus, les participants ont mis en exergue les mécanismes intergénérationnels de diffusion de la pauvreté mais aussi l'existence de certains groupes qui en raison du niveau très bas de leurs revenus (juste en dessus du seuil de pauvreté), peuvent basculer à tout moment dans la pauvreté. Ces personnes sont fortement sensibles aux phénomènes de rupture ; ce sont entre autres la baisse du prix d'achat au producteur de l'arachide, une année de mauvais hivernage, le décès du principal pourvoyeur de revenus dans la famille. Avec le chômage conjoncturel aigu qui frappe le Sénégal, l'absence de relève générationnelle est un facteur d'aggravation de la pauvreté. En effet, les parents sont contraints de prendre en charge leur progéniture quand ils travaillent et bien après.

- 5) Le développement local

Les participants ont estimé que la faiblesse des ressources des collectivités reste une des principales contraintes du développement local. En effet, si la loi sur la décentralisation a consacré l'érection des régions en collectivités locales, il n'en demeure pas moins que celles-ci en raison de la modicité de leurs ressources se sont retrouvées dans l'impossibilité d'accompagner le développement local. Cette situation vaut pour les communes, les communes d'arrondissements, les communautés rurales. **Le transfert des compétences, en conséquence, n'a pas toujours été suivi de celui des ressources** comme en témoignent les défaillances notées dans l'exercice des actions relevant de la responsabilité des collectivités locales telles que les marchés, la voirie de desserte, l'éclairage public et la collecte des ordures ménagères. De même, la défaillance du système d'information, le manque de cohésion et de vision d'ensemble empêchent aux collectivités locales d'accompagner le développement local et de répondre aux besoins sans cesse croissants des populations. **Ces dernières sont d'ailleurs faiblement impliquées dans la gestion des collectivités locales. Il en est de même du secteur privé.** Il s'y ajoute une absence de concertation entre les ONG et les élus locaux.

Concernant les sources de financement des collectivités locales, les participants ont mis en relief la fiscalité directe locale qui taxe surtout le secteur formel dans les centres urbains. Mais la crise qui a frappé le secteur moderne a entraîné une diminution rapide des rendements de la fiscalité locale (patente et impôts fonciers représentent une moyenne de 23% hors région de Dakar) par un rétrécissement de l'assiette. De même, en milieu rural il a été noté un faible recouvrement de la taxe rurale par les conseils ruraux en raison de la paupérisation massive des populations. Cette situation a entraîné la baisse de la subvention accordée aux communautés rurales défailtantes car, celle-ci est tributaire du taux de recouvrement de la taxe rurale.

En outre, les recettes non fiscales (produits domaniaux 32% en moyenne et taxes municipales) forment l'essentiel des ressources des communes de l'intérieur. Les communes sont pour la plupart condamnées à fonctionner sur les produits du domaine. Ceux-ci sont (droits de place, location de soucks,...) limités dans leur rendement potentiel 32% des recettes ordinaires en moyenne et ce en partie du fait de la faiblesse de l'entretien de certains de ces équipements et du laxisme qui prévaut parfois dans la gestion de ces produits.

En conséquence, la faible performance de la chaîne fiscale résulte entre autres des lacunes au niveau de l'identification des contribuables et des lenteurs dans la mise à jour des rôles. Il s'y ajoute que les exonérations et les dégrèvements d'impôts sont accordés à l'insu de l'élu qui se trouve être l'ordonnateur principal. De même, les collectivités locales sont confrontées au problème du recouvrement des coûts sur les services de base surtout pour les services peu marchands dont la voirie, les ordures ménagères, l'assainissement.

Les charges salariales grèvent fortement les budgets des collectivités locales. En conséquence, l'autofinancement est minime, il représente en moyenne moins de 10%, alors que les pouvoirs publics recommandent un minimum de 25% pour participer au financement des investissements.

De plus, les budgets des collectivités locales occultent très souvent ou minorent certaines charges importantes telles que l'éclairage public. Cette situation a été à l'origine des importants arriérés de paiement portant sur l'électricité, l'eau, le téléphone. Les communes nanties imputent l'absence de visibilité de leur trésorerie au principe de l'unité de caisse.

Il s'y ajoute que les pouvoirs publics concèdent des décalages importants pour le versement des ressources de transfert. En effet, le fonds de dotation de la décentralisation de 2001 a été notifié au cours du second semestre.

A ces contraintes techniques il s'y ajoutent, la faiblesse ou l'inexistence des services urbains et l'absence de transparence dans la gestion qui limitent la portée des taxes perçues (ordures ménagères, assainissement, éclairage public,...).

Les participants ont aussi relevé de nombreuses défailtances au niveau de la gestion interne notamment à travers la faible délégation des pouvoirs au sein de l'équipe municipale qui retarde la prise de certaines décisions ; la faible cohésion de l'équipe locale (conseillers, administratifs) ; la fréquence des réunions des conseillers peu soutenue en raison de la non disponibilité des élus ; l'absence d'organigramme formel.

La faible formation ou bien l'absence de formation des élus locaux est une entrave au développement local. Elle rend difficile entre autres la compréhension des textes de lois régissant le fonctionnement des collectivités locales. Pour lever cette contrainte les textes de

lois ont été traduits en langues nationales mais ils n'ont point été vulgarisés ; ce qui a fait que le problème est demeuré entier.

En outre, la faiblesse des moyens ne permet pas à la Direction des collectivités locales de se consacrer à des tâches d'assistance aux collectivités locales ou de conception (travaux prospectifs, réflexion sur les réformes, études,..).

Les participants ont également mis l'accent sur les contraintes politiques du développement local. En effet les **collectivités locales, en particulier les communautés rurales, sont confrontées au problème de la gestion foncière. Au Sénégal la gestion des terres est régie par la loi sur le domaine national** ; celle-ci est présentée comme un excellent outil de transformation du monde rural pour le bien-être économique et social des populations.

Le principe de mise en valeur demeure le fondement de la loi sur le Domaine national. La mise en valeur est soit individuelle, soit collective ; une insuffisance de mise en valeur peut être un motif de désaffectation.

Cependant, le droit de mise en valeur crée au sein du monde rural, un clivage en distinguant gros producteur, petits producteurs et paysans sans moyens. La mise en valeur a également pour conséquence d'encourager la spéculation foncière.

Il s'y ajoute que la loi sur le Domaine national se heurte à des formes de résistance d'ordre institutionnel dont la composition du conseil rural, les modes de gestion de l'espace, la protection des droits des usagers.

En outre, l'atomisation du niveau de décentralisation (régions, communes, communes d'arrondissement, communautés rurales) ainsi que le nombre élevé de collectivités locales qui en a résulté (les collectivités locales créées sont de 400 environ) sont des limites au développement local. De même, les clivages politiques sont de nature à entraver la bonne marche des collectivités locales. Il a été aussi relevé des problèmes entre l'administration centrale et les collectivités locales dans la gestion de l'environnement et la foresterie.

IV) Les priorités

Compte tenu des contraintes identifiées dans le cadre de notre réflexion, des stratégies ont été proposées pour améliorer les conditions de vie des populations défavorisées via des actions dans les domaines visés par le groupe technique. Seulement ces stratégies n'ont été classées que dans la micro-finance ; car nous n'avons pas pu disposer de suffisamment de temps pour le faire et ce en dépit du fait que nous avons eu à tenir deux réunions supplémentaires.

1) La micro-finance

Pour faciliter l'accès des pauvres aux crédits, en particulier des femmes pauvres, les participants ont proposé de :

- **accroître les ressources longues des institutions de la micro-finance (IMF) par la mise en place d'un fonds de garantie pour bonifier les taux d'intérêt débiteurs des crédits accordés aux pauvres**

- **assurer l'encadrement et/ le suivi des bénéficiaires de crédits**

- renforcer les capacités des IMF pour une bonne maîtrise de la sélection adverse et de l'aléa de moralité

Si l'unanimité a été faite autour de la première stratégie, les deux dernières par contre ont fait l'objet de longues discussions. En effet, certains participants ont mis en avant la primauté de l'encadrement et du suivi des bénéficiaires de crédits sur le renforcement des capacités des IMF ; les autres l'inverse. Finalement, le classement ci-dessus a été retenu.

Dans tous les cas, s'il est important pour les IMF de répondre efficacement à la demande de crédits de leurs clients il reste indispensable pour les bénéficiaires de rembourser leurs crédits. Pour ce faire, les IMF doivent se doter de moyens humains et matériels conséquents pour orienter les crédits dans des projets rentables ; et les bénéficiaires ont besoin d'être suivis et conseillés dans l'exercice de leurs activités.

L'une dans l'autre ces deux stratégies participent de la pérennité de l'activité de financement des IMF et de l'amélioration des conditions de vie des populations les plus défavorisées.

2) Les problèmes urbains

- Appliquer les politiques d'aménagement urbain
- Accroître le rythme de construction des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, sanitaires, éducatives et en assurer la maintenance
- Développer le partenariat entre le secteur privé et le secteur public dans la gestion urbaine
- Favoriser la compétence technique des communes. Elles sont confrontées à un manque de ressources humaines de qualité
- Développer le système d'éclairage public et d'assainissement et favoriser l'accès à l'énergie électrique dans les zones urbaines, périurbaines et rurales

3) Les services sociaux

a) la santé

- Accroître le rythme de construction des infrastructures sanitaires aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain
- Renforcer les plateaux techniques
- Faire de la maintenance une partie intégrante des projets d'infrastructures sanitaires (construction, réhabilitation de structures) financés par l'UE
- Favoriser l'accès des pauvres aux médicaments par la mise en place de mutuelles de santé, de pharmacies villageoises, l'Initiative de Bamako ayant donné des résultats mitigés
- Impliquer les populations dans la gestion des infrastructures sanitaires
- Mettre en œuvre des politiques de rémunérations incitatives
- Recruter davantage de personnel médical et paramédical dans les régions ayant les plus faibles couvertures sanitaires

- Evaluer périodiquement les taux de mortalité infantile, maternelle, l'indice synthétique de fécondité, la prévalence du SIDA, l'évolution du paludisme dans toutes les zones ayant bénéficié de la construction et/ou de la réhabilitation d'une structure sanitaire ou bien de tout autre financement de l'UE

b) L'éducation

- Accroître le rythme de construction et/ou de réhabilitation des écoles et des ouvrages annexes en villes et en campagnes
- Favoriser l'accès aux fournitures scolaires (livres, cahiers, cartables,...) par la mise en place d'un système fortement subventionné afin de réduire pour les pauvres les coûts directs de la scolarisation
- Informer les populations sur la nécessité du suivi de la scolarité de leurs enfants.
- Mise en œuvre de politiques incitatives de scolarisation pour réduire les coûts d'opportunité de cette option chez les pauvres
- Renforcer les programmes nationaux d'alphabétisation fonctionnelle et ceux d'alphabétisation en langues nationales
- Développer l'éducation de la petite enfance, et notamment celle des enfants les plus défavorisés
- Créer et renforcer les programmes de formation professionnelle et les adapter au marché du travail
- Effectuer un contrôle de la qualité de l'enseignement dispensé aussi bien dans le public que dans le privé

c) L'accès à l'eau potable

- Accroître les branchements sociaux
- Réduire le coût de l'eau
- Elaborer une politique d'utilisation rationnelle et durable des ressources en eau
- Construire davantage de forages de qualité, de bassins de rétentions d'eau, aussi bien dans les régions à faible pluviométrie que dans celles à forte pluviométrie
- Elaborer une politique d'irrigation pertinente
- Sensibiliser les populations sur les méfaits de l'utilisation d'une eau de mauvaise qualité
- Contenir l'avancée de la langue salée dans les terres arables
 - Evaluer l'évolution de l'accès à l'eau potable des localités ayant bénéficié de financements

4) La réduction de la pauvreté

- Réduire les déficits sociaux criards par le biais d'un accès plus large aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable) notamment

- Financer les activités génératrices de revenus en milieu rural et urbain dans les branches d'activités qui emploient une main-d'œuvre composée en majorité de pauvres

- Insérer l'évaluation analytique des stratégies de réduction de la pauvreté dans les financements accordés par l'UE. Il s'agira par exemple d'évaluer la mesure de pauvreté P_0 (la proportion de pauvres dans une population donnée) de la localité ou de la zone ayant bénéficié de financements à différents instants t

- Modification de la structure de la fiscalité dans le sens d'un allègement de la TVA

- 5) Le développement local

- Accroître la capacité de gestion des collectivités locales par une formation soutenue des élus locaux

- Diversifier les sources de revenus des collectivités locales en créant des activités génératrices de revenus (construction de salles de jeu, de gym, diverses activités de location, ...)

- Appuyer les collectivités locales dans les actions relevant de leurs responsabilités

- Favoriser le jumelage avec des collectivités locales de par le monde

- Inciter les collectivités locales à réaliser et à publier des audits périodiques de leur gestion et à transcender les clivages politiques

V) Justification de l'intervention possible de l'UE

1) Les interventions des autres bailleurs de fonds

La quasi-totalité des partenaires multilatéraux et bilatéraux du Sénégal l'appuient dans sa croisade contre la pauvreté. A travers leurs interventions dans la micro-finance, les secteurs sociaux, le développement urbain, le développement local ; ils oeuvrent pour l'amélioration des conditions de vie des populations les plus défavorisées.

Plus spécifiquement les principaux bailleurs de fonds partenaires du Sénégal dans la micro-finance sont : la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement (AFD), l'USAID, le Centre International de Crédit Mutuel (CIMC).

Dans les secteurs sociaux, les principaux bailleurs de fonds partenaires du Sénégal sont: la Banque Mondiale, le système des Nations Unies, la France, l'USAID, le Japon, l'Allemagne, le Canada, la BAD.

Les principaux bailleurs de fonds qui interviennent dans le développement local sont : la Banque Mondiale, le système des Nations Unies, la France, l'USAID, le Japon, l'Allemagne, le Canada.

Le développement urbain est financé par les principaux bailleurs de fonds suivants : le système des Nations Unies, la France, l'Allemagne, la Banque Mondiale.

Bailleurs de fonds Spécialisation sectorielle au Sénégal

Source : union européenne , Evaluation de la stratégie CE : Sénégal 1995-1999

Domaines	FMI	B M	Système des NU	France	UE	USAID	Japon	Allemagne	CANADA	BAD
Education		■	■	■	■		■	■	■	■
santé		■	■	■	■	■	■	■	■	■
Eau et assainissement		■	■	■	■		■	■		
Dév. local		■	■	■	■	■		■	■	
Dév. urbain		■	■	■				■		



Forte implication



Faible implication

2) Les avantages comparatifs de l'UE

Dans le cadre du 9^{ème} FED, l'UE a l'ambition de réaliser une stratégie de coopération forte. Se faisant, elle a initié des études préparatoires et une large consultation de tous les acteurs du développement à travers les groupes techniques créés. Une telle démarche va aboutir à un nombre de restreint de domaines d'intervention sur lesquels vont se concentrer les financements.

L'UE reste un des principaux bailleurs de fonds du Sénégal au niveau multilatéral. Elle est intervenue massivement dans la santé; l'approche programme a été mise en œuvre en (1997), et a produit de bons résultats. Les financements ont été destinés notamment au Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS).

Si l'intervention de l'UE dans la santé est globalement satisfaisante, l'analyse des contraintes a néanmoins révélé que le PDIS était confronté entre autres au retard récurrent dans la mise en place des fonds de dotation, à la marginalisation des postes de santé ruraux dans l'allocation des ressources du fait de l'utilisation par les seules mairies des ressources du district au profit des centres de santé et postes urbains. De plus, le manuel de procédures du PDIS est faiblement appliqué et il diverge fondamentalement de celui des autres bailleurs de fonds. Il s'y ajoute que la coordination entre les bailleurs de fonds est restée timide. A côté du PDIS, l'UE a financé le Programme d'Appui au Secteur de la Santé, d'un montant de 9 millions d'Euros (soit environ 6 milliards de FCFA). Il a été signé en 1999 et a démarré en novembre de la même année. Le programme fournit des moyens complémentaires pour la mise en œuvre des réformes engagés dans le cadre du PDIS. Il apporte un appui :

i) à la mise en œuvre des Programmes Régionaux de Développement Sanitaires (PRDS) des régions de Kolda, Saint-Louis et Ziguinchor ;

ii) à la politique pharmaceutique nationale et

iii) à la programmation budgétaire sectorielle. Ce programme est en cours d'exécution depuis le début de l'année 2000, à l'exception du volet pharmaceutique qui a enregistré un important retard et qui devrait être actualisé et redynamisé en 2001.

De plus, l'UE a financé des projets de micro crédits mais ceux-ci ont donné des résultats mitigés. Comme la gestion du crédit est l'apanage des institutions financières, il serait préférable de laisser ce type d'actions à la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Celle-ci pourrait appuyer le secteur de la micro-finance par le biais de la facilité d'investissement. La BEI a initié récemment (second semestre de l'année 2001) le projet "Autorisation globale pour la microfinance" destiné à l'ensemble des pays ACP. D'un montant de 15 millions d'euros (soit environ 9,8 milliards de FCFA à engager jusqu'en 2004), il est destiné à aider les institutions de microfinance à développer leurs activités et à devenir autonomes sur les plans commercial et financier, au profit des couches pauvres de la population. Pour les IMF bien structurées l'appui sera direct tandis qu'il se fera par le biais d'une agence créée à cet effet pour les IMF de petite envergure.

Dans le cadre du Volet Assainissement du Programme de Développement de la région de Saint-Louis, l'UE a initié récemment dans le quartier spontané de Pikine un projet d'assainissement. Initialement, il était prévu de réaliser uniquement l'organisation foncière du quartier mais avec la persistance des inondations le projet fut étendu à la construction de digues, à l'élaboration d'un plan d'urbanisme (phase1) à la voirie, à l'adduction d'eau, à l'assainissement (phase2). L'extension du projet a fait que le financement est passé de 4,5 millions d'Euros à 6,4 millions d'Euros (soit environ de 2,9 à 4,2 milliards de FCFA). La réalisation des travaux de la première phase a débuté cette année et l'exécution est satisfaisante. Il est prévu de réaliser un projet similaire dans le quartier spontané de Khouma à Richard Toll.

L'UE a financé au Sénégal d'importants projets de développement local aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain et ce par le biais d'un appui budgétaire décentralisé. Dans le cadre du 7^{ème} FED, l'accent avait été déjà mis sur la démarche de proximité avec le Programme de Micro-Réalisation sur la Coopération Décentralisée PMR/CD d'un montant de 10,5 millions d'Euros. Ce programme compte à son actif 600 opérations cofinancées depuis 1993 sur 22 départements, ce qui représente un investissement global de plus de 5 milliards de FCFA touchant 500 000 personnes.

Le Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local (PSIDEL) d'un montant de 12 millions d'Euros (soit environ 7,8 milliards de FCFA), signé en août 1999 a pris la relève du PMR sur le 8^{ième} FED. Son objectif est la réduction de la pauvreté en milieu rural à travers la réalisation et l'entretien des infrastructures à caractère collectif et le renforcement des capacités des collectivités locales et des organisations communautaires.

Dans le cadre du 8^{ième} FED, le Programme d'Appui au Développement Local Urbain (PADELU), d'un montant de 9,5 millions d'Euros (soit environ 9,22 milliards de FCFA), a été signé en mars 2000. Ce projet vise à l'insertion économique et sociale des populations urbaines pauvres, par des investissements en infrastructures et équipements collectifs ; un appui aux micros et petites entreprises, y compris l'accès à des services financiers ; l'observation, la collecte et la diffusion d'informations utiles pour les petits opérateurs privés, les organisations communautaires et les services communaux. La mise en place du programme va également s'inscrire dans la démarche appui à la maîtrise d'ouvrage locale, dans ce cas assurée par les mairies.

Au regard des avantages comparatifs de l'UE dans la santé, l'eau et l'assainissement, et le développement local les propositions de stratégies du groupe vont porter uniquement sur ces secteurs. En outre, les liens étroits entre la santé et l'assainissement attestent de la pertinence d'éventuelles interventions de l'UE. En effet, malgré l'absence de statistiques pour mettre en relief la relation entre l'assainissement et la santé, les projets de Pikine et de Kouma (à Saint-Louis) contribueront à coup sûr à améliorer les conditions de vie des populations si durement éprouvées par les inondations, le paludisme et l'ensemble des maladies liées à une mauvaise évacuation des eaux usées. Du reste, dans les quartiers spontanés l'absence de système efficace d'évacuation des eaux usées prend les allures d'un véritable problème de santé publique au grand dam des populations.

VI) Les propositions de stratégies

L'objectif général du groupe technique est de faire des propositions pour l'amélioration des conditions de vie des populations les plus défavorisées. Toutefois, pour être efficace cet exercice s'est fait en tenant compte non seulement des contraintes identifiées mais aussi des interventions des autres bailleurs de fonds, et des avantages comparatifs de l'UE en matière de financement de l'aide au développement. En conséquence, si l'analyse des contraintes a été exhaustive dans les propositions de stratégies, **il était question d'identifier des axes de partenariat de préférence dans les domaines visés par le groupe technique et où l'UE a des avantages comparatifs.** En effet, celle-ci est plus que jamais décidée à rationaliser sa politique d'aide au développement pour en améliorer l'impact comme en attestent les nouvelles orientations de l'Accord de Cotonou. En définitive, les propositions de stratégies ont porté sur la santé, l'eau et l'assainissement, et le développement local.

1) Les propositions dans le domaine de la santé

Les stratégies ont tourné autour de l'objectif de faciliter l'accès des personnes les plus défavorisées, en particulier des femmes aux soins de qualité et aux médicaments en milieu urbain et en milieu rural. Les participants ont proposé de :

- **Accroître le rythme de construction des infrastructures en milieu rural et en milieu urbain les rapprocher davantage des populations nécessiteuses, en assurer la maintenance et améliorer les plateaux techniques.**

- Favoriser l'accès des pauvres aux médicaments par la mise en place de mutuelles de santé, de pharmacies villageoises, et une utilisation rationnelle des produits de la pharmacopée traditionnelle

- Impliquer les populations par la mise en place d'un système de gestion, et d'information cohérent et former les agents des structures de santé communautaire

- Evaluer périodiquement, les indicateurs de santé (taux de mortalité infantile, maternelle, l'indice synthétique de fécondité, la prévalence du SIDA, l'évolution du paludisme ...) et assurer le suivi des projets de santé (réorientation des projets, infléchissement des politiques)

Les participants ont estimé que l'objectif du recrutement soutenu du personnel médical et paramédical relevait de la compétence du Gouvernement du Sénégal. En outre, ils ont dit leur préférence pour les mots démunis ou défavorisés en lieu et place du mot pauvre. Du reste, Les participants ont reconnu à l'unanimité le bien fondé des stratégies et leur agencement s'est fait rapidement.

2) l'eau et l'assainissement

Au regard de l'importance de l'eau potable dans le métabolisme humain, les stratégies ont tourné autour de l'objectif de faciliter l'accès des pauvres à cette ressource vitale. En conséquence, les participants ont proposé de :

- Améliorer l'accès à l'eau potable par l'extension des réseaux d'alimentation en eaux, accroître les branchements sociaux et construire davantage de forages de qualité, et de puits, aussi bien dans les régions à faible pluviométrie que dans celles à forte pluviométrie

- Améliorer et étendre le système d'assainissement existant notamment par le biais de la construction de systèmes efficaces d'évacuation, et de traitement des eaux usées; de la réalisation de puisards, et de latrines

- Favoriser l'accès des populations à l'eau potable par les activités d'IEC ; la formation et la mise à leur disposition de certains moyens de contrôle et d'action (les techniques simples de filtrage, la décantation, l'utilisation de l'eau de javel, de permanganate de potassium,...).

Concernant la baisse du coût de l'eau par la privatisation, les participants ont estimé que ce n'est pas demain la veille. En effet, les cas de privatisation sont rarissimes en raison notamment de la cherté des investissements à réaliser. Les entreprises privées de fournitures de l'eau à l'échelle mondiale du reste sont peu nombreuses. Au Sénégal, en conséquence, le monopole dans le secteur de l'eau de beaux jours devant lui et les personnes défavorisées continueront à acheter l'eau aux bornes fontaines à un coût prohibitif.

3) Le développement local

Certains participants ont estimé que les stratégies proposées ont pris le parti des collectivités locales. En effet, il existe d'autres acteurs qui participent au développement à la base dont les Organisations Non Gouvernementales, les Associations Communautaires de base entre autres et ceux-ci n'ont pas été pris en compte par les stratégies proposées. De plus, les participants ont préconisé de faire la distinction entre les populations locales et les élus locaux. Ces interventions portent à croire que les relations entre les élus locaux et les autres acteurs ne sont pas des meilleures.

Dans tous les cas, les collectivités locales ont la responsabilité institutionnelle du développement local et leur objectif est de satisfaire au maximum les desiderata de leurs mandants qui sont les populations locales. De même, les autres acteurs tentent d'œuvrer pour une amélioration du bien-être de ces mêmes populations. En conséquence, l'adoption d'une démarche consensuelle et participative en matière de développement local est nécessaire pour une coordination efficace des actions de part et d'autre.

Finally, les stratégies en matière de développement local ont tourné autour de la nécessité de donner aux collectivités locales les moyens d'accompagner le développement à la base. En conséquence, les participants ont proposé de :

- **Accroître la capacité de gestion des collectivités locales par une formation** soutenue des élus locaux, impliquer les acteurs à la base dans la gestion des collectivités locales, vulgariser les textes de lois, réaliser des audits et les publier.

- **Appuyer les collectivités locales dans la construction et la maintenance des équipements sociaux**

- **Diversifier les sources de revenus des collectivités locales en créant des activités génératrices de revenus (construction de salles de jeu, de gym, diverses activités de location,)**

- **Appuyer la coopération inter-communautaire pour la mise en commun des ressources** afin d'accéder aux services administratifs et techniques

Dans le cadre du 9^{ème} FED, l'outil de mise en œuvre de l'aide au développement de l'UE dans les domaines visés par le groupe technique 3 pourrait être l'approche budgétaire non-ciblée. Orientée vers la production de résultats cette approche s'appuiera sur les indicateurs de santé (taux de mortalité maternelle, infantile, la prévalence du Sida entre autres), de pauvreté (estimation de la mesure de pauvreté P_0 par localité) et de développement (dont l'IDH départemental ou régional), pour évaluer l'impact sur le développement économique et social des financements octroyés par l'UE. Toutefois, la réussite de l'approche budgétaire non ciblée passera nécessairement par la réalisation d'études statistiques approfondies pour faire l'état des lieux dans les secteurs ; de supports (cartographies des investissements, de la pauvreté,..); d'une base de données entre autres. De plus, le renouvellement périodique de la base de données est nécessaire pour assurer le suivi des activités financées et/ou des réalisations effectuées. De même, il serait intéressant d'établir des liens statistiques entre les différents domaines du groupe technique 3 qui bénéficieront des financements. En particulier les liens entre la santé et l'assainissement pourraient être prouvés statistiquement par l'utilisation de méthodes économétriques.

Annexes

Tableau1 : Incidence de pauvreté

	Dakar	Autres Villes	Milieu Rural	Ensemble
Seuil (F CFA/jour/ par équivalent adulte)	787	429	281	392
Incidence (en %)				
- Ménages	19,3	38,6	80,0	57,9
- Individus	23,4	45,1	85,6	65,3

Source : DPS Un profil de la pauvreté au Sénégal 1999

Tableau2: Dépense par équivalent-adulte et par jour (FCFA) selon le milieu et le niveau de vie

	Non pauvres	Pauvres	Rapport (Non pauvre/pauvre)
Dakar	918	305	3
Autres villes	766	291	2,6
Milieu rural	619	226	2,7
Ensemble	772	264	2,9

Source : idem tableau 1

Tableau 3: le taux d'alphabétisation selon le niveau de vie et le milieu

	Dakar		Autre urbain		Milieu rural		Ensemble	
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre
Taux d'alphabétisation	63,6%	44,7%	56,9%	39,8%	20,7%	18,1%	51,5%	23,2%

Source : idem tableau 1

Tableau4 : Dépense annuelle moyenne par élève (FCFA) selon le milieu et le niveau de vie

	Non pauvres	Pauvres	Rapport (Non pauvres/pauvres)
Dakar	42 800	10312	4,2
Autres villes	16 317	5438	3
Milieu rural	6031	4157	1,5
Ensemble	28 503	5487	5,2

Source : idem tableau 1

Tableau5: Répartition du budget alloué à la santé selon le milieu et le niveau de vie

	Dakar		Autres villes		Milieu rural		Ensemble
	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	Non pauvre	Pauvre	
Médicaments	52,1%	66,5 %	59,3%	70,0%	66,9%	72,7 %	61,0%
Autres produits pharmaceutiques	5,3%	4,3%	0,8%	1,4%	0,2%	1,0%	2,6%
Appareils et matériels thérapeutiques	1,4%	0,1%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%	0,6%
Services de médecins	18,8%	17,2%	14,9%	14,4%	18,8%	14,2%	16,6%
Analyses médicales	2,7%	0,5%	0,4%	0,8%	1,6%	0,2%	1,4%
Services des auxiliaires	0,7%	1,2%	1,2%	4,7%	3,3%	3,0%	1,8%
Autres services	7,6%	4,7%	6,5%	1,9%	5,0%	5,6%	6,3%

extra-hospitaliers							
Services des hôpitaux	11,4%	5,4%	16,9%	6,8%	3,7%	3,5%	9,7%
Total	100%	100 %	100%	100%	100 %	100%	100%

Source : idem tableau 1

Tableau 6 : Accès à l'eau selon le niveau de vie Dakar

NIVEAU DE VIE	Non pauvre	Pauvre	Total
Robinet intérieur	88,7%	11,3%	100%
Robinet Public	67,3%	32,7%	100%
Robinet du voisin	75,9%	24,1%	100%
Puits/Forage	63,6%	36,4%	100%
Autre	79,6%	20,4%	100%
Total	80,8%	19,2%	100%

Source : idem tableau 1

Tableau 7 : Accès à l'eau selon le niveau de vie milieu rural

NIVEAU DE VIE	Non pauvre	Pauvre	Total
Robinet intérieur	9,4%	4,6%	5,6%
Robinet Public	20,6%	17,6%	18,2%
Robinet du voisin	7,2%	5,7%	6,0%
Puits/Forage	56,6%	69,2%	66,7%
Source ou cours d'eau	2,6%	1,8%	2,0%
Autre	3,6%	1,0%	1,5%

Total	100%	100%	100%
-------	------	------	------

Source : idem tableau 1

Liste des personnes ayant participé à moins une réunion du groupe technique

Prénoms et Nom	Structure	Tel	Fax	email
M. Mamadou TOURE	CMS	823 14 48 639 93 04	823 14 47	cms@telecomplus.sn
M. Alassane DIA	Dir.collect.local es	821 03 86	-	-
M. Lamine KANE	CT/MUAT	822 33 78	823 62 45	muh@primature.sn
M.Amadou Guèye SEYE	DPRE/ME	636 91 63	-	agseye@hotmail.com
M. Cheikhou A. DIOP	DAI/ADM	865 11 48 637 86 33	825 93 52	cheikhoudiop@sentoo.sn
M Ibrahima AIDARA	DP/MEF	823 88 91	-	I_aidara@yahoo.fr
M.MamadouAssaneNIANG	SP DSRP	824 03 01	-	Zig5@hotmail.com
M. N'diaga FAYE	UNACOIS	822 45 04	822 45 04	-
M. Ibrahima BA	PELCP/PNUD	822 46 20	822 46 24	pelpsp5@sentoo.sn
M. Mamadou GUIRO	CONGAD	824 50 98	824 70 97	cerfla@telecomplus.sn
M. Louis SECK	DE/MMEH	822 04 42/821 15 45	822 04 30	lseck@hotmail.com
MmeM.AissatouDiagne BA	FDEA	824 71 53/ 825 20 58	825 42 87	fdea@sentoo.sn

Prénoms et NOM	Structure	Tél	Fax	email
Mme Aminata Diop NDOYE	AJED	835 03 20	855 28 21	ajed@sentoo.sn
M Mbaye TOURE	SAHEL/3000	835 19 09	835 19 09	ongsahel3000@sentoo.sn
M Mamadou TOURE	PAMECAS	835 92 00/01	835 92 06	pamecas@arc.sn
Mme Valérie JONCKHEERE	Aquadev	825 28 29	864 01 10	Val_jonckheere@yahoo.fr
M Oumar TANDIAN	Enda/ecopole	822 03 18	823 96 83	ecopole@enda.sn
M Luc VANDEWEERD	BIT/PASMEC	823 35 74	823 35 81	pasmec@telecomplus.sn
M Ibnou GAYE	AGETIP	839 02 02	-	igaye@agetip.sn
Mme Aissatou FALL	DCEF/MEF	823 88 91/822 54 56	822 12 67	aichafal@yahoo.fr
Mr Pape Meissa DIOP	DCEF/MEF	822 54 56/ 634 0072	822 12 67	meissa@ddi.finances.gouv.sn
Mme Sybille BIKAR	UE	821 13 34	823 68 85	Sibylle.bikar@cec.eu.int
M Samba BA	MEH	823 18 17	822 21 54	cpsn@telecomplus.sn
M Alioune Diagne	SAHEL 3000	835 19 09	835 19 09	Ongsahel3000@sentoo.sn
M Papa Aly N'DIOR	ACEP	825 29 32/33	825 29 35	acep@sentoo.sn

Prénoms et Nom	Structure	Tél	Fax	email
M Boubacar SECK	CONGAD	824 41 16	824 44 13	congad@telecomplus.sn
Mme Hadja Aminata TINE	UE/DCEF	821 13 34	823 68 85	Delegation-Senegal-tine@cec.eu.int
Khadiatou Gassama	UE/DCEF	821 13 34	823 68 85	Delegation-Senegal-gassama@cec.eu.int
M Thimothée AMOUSSOU	UE/DCEF	821 13 34	823 68 85	Delegation-Senegal-ama@cec.eu.int
M Mamadou Dame NIANG	UE/DCEF	821 13 34	823 68 85	Delegation-Senegal-niang@cec.eu.int
M Ibrahima DEME	UE/DCEF	821 13 34	823 68 85	Delegation-Senegal-deme@cec.eu.int
M Djibril NDOYE	DSRP	824 90 03		Ndoyedjibril23@hotmail.com
M Jean Michel MATHIAM	PROFEMU	837 06 10	877 02 32	profemu@sentoo.sn
M Issa BARRY	ADM	865 10 17	825 93 82	dabais@sentoo.sn
M Gabriel DIOUF	ADM	865 11 51/637 06 19	825 93 82	pacadem@telecomplus.sn
Mme Fatou BOCOUM	FONGS	951 12 37	951 20 59	fongs@telecomplus.sn
Mamadou Saïda ANNE	ADEFTéIS	824 14 24	824 14 24	cerfa@telecomplus.sn
Dr Ahmadou Abdoulaye AIDARA	ADEFTéIS/OIC	824 14 24/645 45 98	824 14 24	ahmadouaidara@yahoo.fr

M Daouda SAKHO	AQUADEV	825 28 29	864 01 10	Aquadev-wa@sentoo.sn
----------------	---------	-----------	-----------	----------------------

Ibrahima BA

De : <delegation-senegal-gas@cec.eu.int>
À : <cms@sentoo.sn>; <agseye@hotmail.com>; <cheikhouadiop@sentoo.sn>;
<i_aidara@yahoo.fr>; <zig@hotmail.com>; <pelpsp5@sentoo.sn>;
<upemefp@telecomplus.sn>; <igaye@agetip.sn>; <IMCEAX400-
c=BE+3Ba=RTT+3Bp=CEC+3Bs=Sibylle+20BIKAR+3B@cec.eu.int>;
<papemdiop@hotmail.com>; <aichafal@yahoo.fr>; <cerfla@telecomplus.sn>;
<fdea@sentoo.sn>; <ajed@sentoo.sn>; <ongsahel3000@sentoo.sn>; <ecopole@enda.sn>;
<acep@sentoo.sn>; <sambaraby@sentoo.sn>; <pamecas@arc.sn>;
<pasmec@telecomplus.sn>; <congad@telecomplus.sn>; <ndoyedjibril23@hotmail.com>;
<pacadem@telecomplus.sn>; <fongs@telecomplus.sn>; <ahmadouaidara@yahoo.fr>;
<aquadev-wa@sentoo.sn>; <profemu@sentoo.sn>; <amindoy@hotmail.com>;
<IMCEAX400-c=BE+3Ba=RTT+3Bp=CEC+3Bs=Richard+20YOUNG+3B@cec.eu.int>;
<lseck@ho
Cc : <IMCEAX400-
c=BE+3Ba=RTT+3Bp=CEC+3Bs=Thierry+20de+20Saint+20Maurice+3B@cec.eu.int>;
<dtdiop@hotmail.com>
Envoyé : jeudi 4 octobre 2001 10:45
Joindre : Rappfingth3.doc
Objet : Rapport final groupe technique 3

<<Rappfingth3.doc>> Veuillez trouver ci-joint le rapprot final du groupe technique 3

NB

la validation du rapport final se fera le vendredi 5 octobre 2001 à 9 heures à la Délégation de la Commission Européenne (au 4ième étage)